

Villepreux : une aide pour la consommation d'énergie

04 Janv. 2016, 17h44 | MAJ : 04 Janv. 2016, 17h44



Illustration. Demandez une aide pour payer votre consommation d'énergie. (DR.)

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Villepreux propose aux seniors, aux handicapés et aux familles nombreuses l'attribution d'une allocation pour la [consommation](#) d'énergie de l'hiver 2015 - 2016 d'un montant de 155 €. Vous pouvez la demander jusqu'à la fin du mois de mars prochain. Les bénéficiaires de ce versement doivent être non imposables sur le revenu et remplir l'une des conditions suivantes : être âgé d'au moins 65 ans ou retraités entre 60 et 65 ans et n'ayant plus d'activité rémunérée, être titulaire de la carte d'invalidité pour les personnes handicapées ou enfin être une famille nombreuse comptant 3 enfants et plus.

Renseignements : 01.30.80.80.42.